

NOUVEL AMÉNAGEMENT EN CENTRE-VILLE POUR UNE CIRCULATION APAISÉE.

Dans ce dossier vous allez découvrir le futur plan de circulation du centre-ville. Ce nouveau schéma de circulation a pour vocation de valoriser notre centre-ville en permettant à chacun, quelque soit son mode de transport (piétons, vélos ou voiture) d'y circuler en toute tranquillité et sécurité. Ce plan d'aménagement a été conçu grâce au Comité Consultatif Mobilité, qui a effectué un travail de qualité, grâce à des échanges intenses et constructifs.

Durant la période d'été 2022, une expérimentation de sens unique associée à la création de pistes cyclables, a été mise en place sur les rues Saint-Nicolas, de Hennau et de l'Étang de la Cane. Cette expérimentation a confirmé que si des équipements sécurisés existent, la circulation des vélos progresse de manière conséquente : des comptages ont révélé une progression de 82% de vélos pour la rue Saint-Nicolas.

Cependant, le parcours de l'expérimentation revêtait aussi des imperfections qu'il convenait de corriger. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un Comité Consultatif Mobilité dont l'objet était de se nourrir des retours de cette expérimentation et de la situation actuelle, pour imaginer un nouveau circuit satisfaisant le plus grand nombre.

Le Comité Consultatif Mobilité est composé de 14 membres : 4 élus, 4 commerçants et 6 habitants volontaires, pour réfléchir ensemble au sujet des mobilités en centre-ville. Le Comité Consultatif présidé par M. Le Maire, a été créé en décembre 2022 et s'est réuni 7 fois en 2023.

LES CONSTATS TIRÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF :

- La vitesse trop importante des voitures qui ne permet pas de sécuriser les mobilités douces est source de pollution sonore et de l'air.
- Les vélos constituent le mode de transport rencontrant le plus de difficultés en matière de sécurité.
- La rue Saint-Nicolas est un axe central utilisé par certains véhicules comme voie de transit pour traverser Montfort-sur-Meu sans pour autant s'y arrêter. Or, la rue Saint-Nicolas constitue le cœur de ville et il est nécessaire de limiter le flux des véhicules à « un flux utile », à destination des automobilistes qui vont s'arrêter dans le centre-ville.

3 OBJECTIFS :

- > 1 - Limiter la vitesse des voitures.
- > 2 - Améliorer les conditions de circulation des vélos.
- > 3 - Réduire le trafic automobile à un trafic utile.

1 - LIMITER LA VITESSE DES VOITURES

Deux ralentisseurs seront positionnés aux deux extrémités du chemin de la Couaille :

- L'un, boulevard de l'Étang de la Cane permettant de faciliter l'accès à la pharmacie et à la maison de santé.
- L'autre, rue Saint-Nicolas, pour diminuer la vitesse des voitures à l'entrée de la Ville.



2 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION DES VÉLOS



Une vélorue sera créée sur la rue de Hennau et sur le bas de la rue Saint-Nicolas.

L'intérêt de la vélorue est de permettre aux vélos de prendre leur place en circulant au milieu de la chaussée, avec une signalétique adaptée. On évite ainsi les dépassements par les voitures trop rapprochées qui peuvent déstabiliser les cyclistes. Les automobilistes devront se montrer coopératifs en acceptant

de suivre les vélos. Mais pas d'inquiétude la portion de rue concernée par la vélorue est courte de l'ordre de 350 mètres. Et pour les automobilistes souhaitant rouler à 30 km/h, ils pourront emprunter la rue de l'Étang de la Cane.

Le dispositif de la vélorue a été retenu car il permet de garder le double sens de circulation et les stationnements voitures, tout en renforçant la place des vélos dans la circulation.

3 - RÉDUIRE LE TRAFIC AUTOMOBILE À UN TRAFIC UTILE



Afin d'éviter que la rue Saint-Nicolas ne soit utilisée comme un axe traversant de Montfort-sur-Meu, un sens interdit sera positionné à la hauteur de la rue des Arcades. Ainsi la montée du haut de la rue Saint-Nicolas ne sera plus autorisée qu'aux vélos.

À noter que les véhicules qui veulent s'arrêter en centre-ville sont orientés vers le parking de l'Étang de la Cane.



L'aménagement du square de la gare :

Les travaux engagés pour le centre-ville sont aussi l'occasion de réaménager le square de la gare qui, aujourd'hui, n'est pas très accueillant.

En raison de la richesse du patrimoine de la ville, Montfort-sur-Meu est soumis à des contraintes architecturales par les bâtiments de France. Ainsi, pour l'aménagement du square de la gare l'Architecte des Bâtiments de France a imposé de redonner l'identité de square qui, aujourd'hui, n'est plus présente que dans le nom du lieu.

Dans le même temps, il est important que ce square continue d'accueillir des stationnements voitures dans un secteur aussi fréquenté.

Le schéma qui vous est présenté sur la page suivante vous permettra de voir que la partie basse de l'actuel parking, qui est étroite et donc plus difficilement aménageable en parking, a été végétalisée avec la création de cheminements piétons. Tout le tour du parking sera aussi végétalisé avec pour objectif, à terme, de camoufler les voitures stationnées.

Les vélos bénéficieront d'une continuité cyclable entre la rue Saint-Nicolas et la gare, ce qui devrait permettre d'augmenter les déplacements vélos, et par conséquent de réduire le nombre de voitures stationnées autour de la gare.

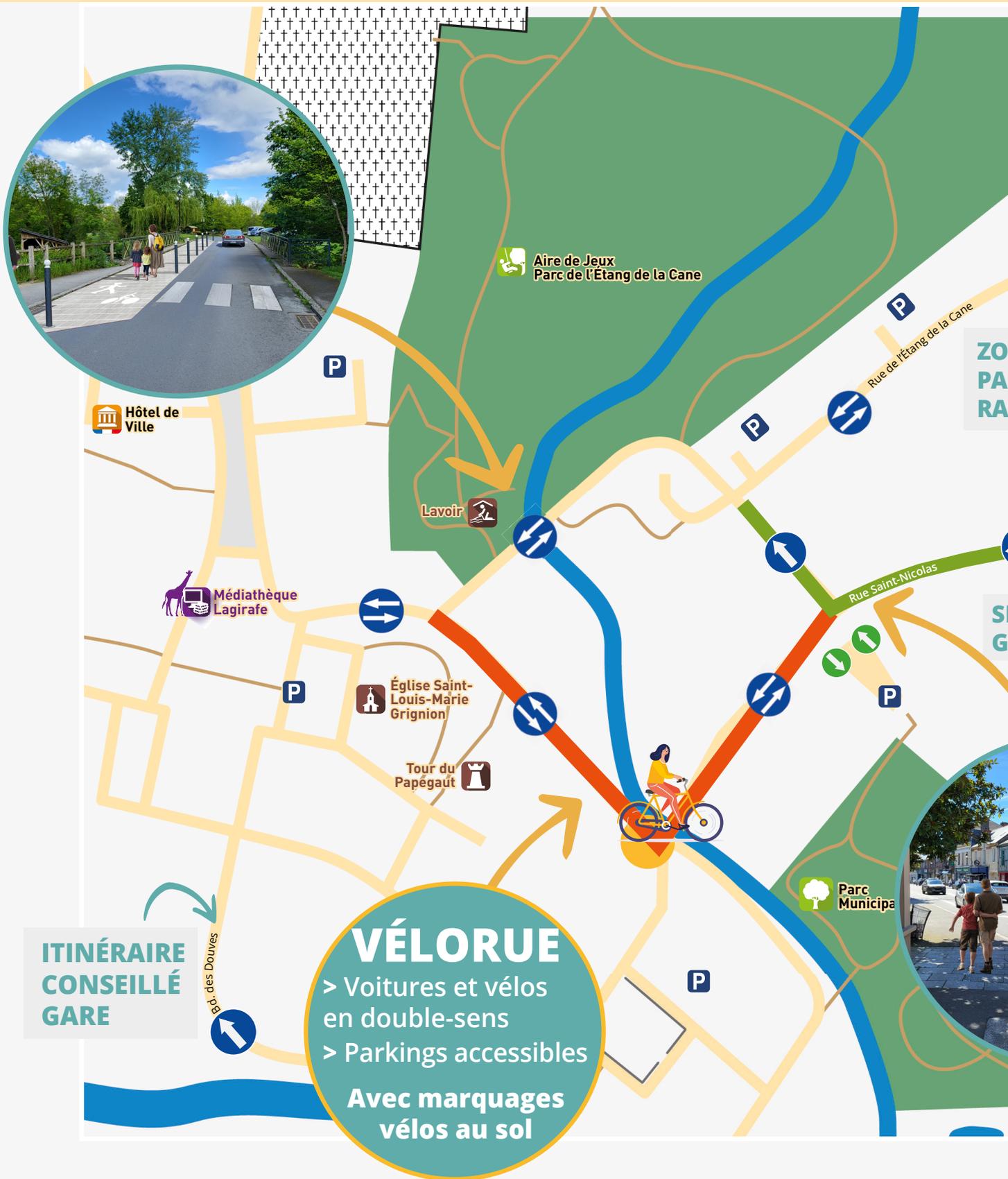


La rue de la gare sera doublée permettant d'accélérer le passage du flux automobile en provenance de la rue de l'Étang de la Cane et de la gare. Le cadencage des feux sera adapté en conséquence.



Les travaux commenceront en avril 2025 et se termineront à l'été 2025.

PLAN DE CIRCULATION



ON - CENTRE-VILLE



CENTRE-VILLE
LIMITÉ À
30 KM/H

